



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 mars 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2004

**Convention entre la Ville de Niort et la Communauté  
d'Agglomération de Niort, définissant les modalités d'utilisation des  
ressources informatiques de la Ville par la Communauté  
d'Agglomération - avenant n°2**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004**

DELIBERATION D20040122

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Les dispositions de l'article 48 de la loi Démocratie de Proximité permettent à un E.P.C.I. de confier à l'une de ses communes membres la gestion de services relevant de ses attributions.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Niort souhaitant confier à la Ville de Niort la gestion de ses systèmes d'information et de télécommunications, le Conseil de Communauté a décidé le 10 février 2003 de signer une convention d'utilisation des ressources informatiques au titre de l'année 2003.

Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal de Niort en date du 14 février 2003.

Elle définissait, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003 :

- les services généraux confiés par la CAN à la DSIT de la Ville de Niort,
- le montant forfaitaire de la rémunération associée

A la demande de la Communauté d'Agglomération et dans la perspective de la définition plus précise d'un projet commun qui permettrait à la Ville et à la Communauté d'Agglomération de partager les ressources de la direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort, il a été proposé au Conseil Municipal de Niort d'établir un avenant de trois mois.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée en date du 19 décembre 2003 et une démarche de concertation mise en œuvre au niveau du Maire de Niort, du Président de la Communauté et des deux Directeurs Généraux des Services, avec l'aide d'un consultant extérieur.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération, estimant que toutes les réponses n'ont pu être apportées dans le temps de ce premier avenant, souhaite prolonger cette convention d'un nouveau délai de trois mois.

Il est donc proposé d'établir un avenant n°2 à la convention, prolongeant celle-ci d'une durée de trois mois, soit pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'avenant,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard ZABATTA**